



Bureau du Secrétaire Général des Ecoles
Européennes

rue de la Science, 23

B-1040 Bruxelles-Belgique

INVITATION A SOUMISSIONNER

Date: 22 mai 2019

Objet : Marché n°BSGEE-2019-07-Nettoyage - Prestation de nettoyage dans les Ecoles Européennes de Bruxelles 1, 2, 3 et 4, Mol et le Bureau du Secrétaire Général des Ecoles Européennes

Mode de passation : Procédure ouverte

Mode d'attribution : Offre présentant le prix le plus bas

Pouvoir adjudicateur : Bureau du Secrétaire Général des Ecoles Européennes

Documents du marché disponibles sur : <https://www.eursec.eu/fr/Office/public-procurement>
[BSGEE-2019-07]

Madame, Monsieur,

1. Le pouvoir adjudicateur envisage la passation du marché public décrit en objet. Le dossier d'appel d'offres se compose de la présente lettre d'invitation, l'avis de marché, le cahier des charges accompagné de ses annexes et le projet de contrat.
2. Si vous êtes intéressé par ce marché, vous êtes invité à transmettre votre offre en français sur papier, à l'adresse suivante :

Bureau du Secrétaire Général des Ecoles Européennes
A l'attention de la Cellule Marchés publics
Rue de la Science, 23
B - 1040 Bruxelles

L'offre doit parvenir au plus tard le 23 juillet 2019 à 13:00 heure de l'Europe centrale.

3. Veuillez transmettre votre offre sur papier, à raison d'un original accompagné d'une (1) copie, et de la copie électronique (scan) de l'original sur un CD-ROM ou sur une clé USB.

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées et porteront l'adresse indiquée ci-dessous. L'enveloppe intérieure devra porter la mention

suivante: « APPEL D'OFFRES – À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER ».

L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir deux enveloppes fermées, l'une contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière. Chacune de ces enveloppes identifiera clairement son contenu (« Offre technique» et «Offre financière»).

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

Bureau du Secrétaire Général des Ecoles Européennes
A l'attention de la Cellule Marchés publics
Rue de la Science, 23
B - 1040 Bruxelles

4. Les moyens de preuve pour attester la réception des offres sont :
- si par la poste, le cachet de la poste ;
 - si en personne (main propre), le récépissé de la preuve du dépôt daté et signé par la personne responsable du Bureau du Secrétaire Général à qui les documents sont remis. Ce service est ouvert de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés du pouvoir adjudicateur.

Les offres reçues après la date limite de réception des offres seront rejetées.

5. Toute offre doit:
- être signée par un mandataire dûment habilité du soumissionnaire;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
 - être en euro tout frais de dépenses inclus, à l'exclusion de la TVA;
 - être ferme et définitive.
6. La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché.
7. La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans la présente invitation à soumissionner, dans le cahier des charges, dans le projet de contrat et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
8. Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.
9. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date indiquée au point 2 :

À la demande des soumissionnaires, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées, par écrit uniquement, à OSG-CALL-FOR-TENDERS-CLEANING-2019@eursc.eu.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires présentées moins de six jours ouvrables¹ avant la date de réception des offres mentionnée au point 2.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de la procédure.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur le site web à l'adresse suivante : <https://www.eursc.eu/fr/Office/public-procurement>. Cette page web sera mise à jour régulièrement et les soumissionnaires ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Les visites sur place **obligatoires** sont prévues les 11 et 13 juin pour les Entités situées à Bruxelles et le 14 juin 2019 pour l'Ecole de Mol aux adresses suivantes :

L'Ecole Européenne de Bruxelles I

(deux sites)
Avenue du vert chasseur 46
1180 Bruxelles
Et
Rue Berkendael 70 - 74 - 66
1190 Bruxelles

L'Ecole Européenne de Bruxelles II

Avenue O. Jaspers 75
1200 Bruxelles

L'Ecole Européenne de Bruxelles III

Boulevard du Triomphe 135
1050 Bruxelles

L'Ecole Européenne de Bruxelles IV

Drève Sainte Anne, 86
1020 Bruxelles

L'Ecole Européenne de Mol

Europawijk 100
2400 Mol

Le Bureau du Secrétaire général des écoles européennes

Rue de la Science, 23
B-1040 Bruxelles

Veillez manifester votre souhait de participer aux visites au plus tard le 6 juin 2019 en contactant la boîte fonctionnelle suivante : OSG-CALL-FOR-TENDERS-CLEANING-2019@eursc.eu. Les heures de visite vous seront communiquées le 7 juin.

¹ Les jours ouvrables correspondent aux journées de travail dans le lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Ouverture des offres :

Les offres seront ouvertes en séance publique à la date, à l'heure et au lieu indiqués sous la rubrique IV.2.7 de l'avis de marché. Un maximum de deux représentants par offre peuvent assister à la séance d'ouverture.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le soumissionnaire doit fournir le nom complet, la date de naissance, la nationalité et le numéro d'identification ou de passeport des représentants au moins deux jours ouvrables à l'avance à : OSG-CALL-FOR-TENDERS-CLEANING-2019@eursc.eu .

Les représentants devront présenter la confirmation de réception de l'offre reçue et signer une feuille de présence. Ils se verront également remettre une attestation de présence. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux si les informations ci-dessus ou la confirmation de réception de l'offre ne sont pas fournies comme prévu.

La séance d'ouverture sera strictement limitée aux aspects suivants :

- La vérification que chaque offre a été soumise conformément aux exigences de soumission de l'appel d'offres ;
- L'annonce des offres reçues : les noms des soumissionnaires (tous les membres dans le cas d'une offre conjointe) seront annoncés ;
- annonce du prix total de chaque offre.

Les soumissionnaires non présents à la séance d'ouverture peuvent adresser une demande d'information à OSG-CALL-FOR-TENDERS-CLEANING-2019@eursc.eu s'ils souhaitent recevoir les informations annoncées lors de l'ouverture publique.

Après l'ouverture des offres:

Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, ce contact ne pouvant conduire à une modification substantielle des termes de l'offre soumise.

Phase d'attribution :

Les soumissionnaires sont informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres (décision d'attribution) par courrier électronique uniquement (chef de file en cas d'offre conjointe). Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie. La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire

10. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.
11. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

12. Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.
13. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que dans le respect de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre demande de participation, conformément aux spécifications de l'invitation à participer, et seront traitées uniquement à cette fin par les Ecoles européennes et le Bureau du Secrétaire général.
14. Vous pouvez former un recours contre la décision d'attribution auprès des juridictions nationales compétentes. Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours.

Bien cordialement,

Date : 23.05.19

Signature de l'ordonnateur:



Andreas Beckmann

Andreas BECKMANN
Secrétaire Général Adjoint
Des Ecoles Européennes

